



# Zoom sur Le chemin des déchets

Extrait du livre Dokeo "Protéger la terre" des éditions Nathan

## Collecte des ordures ménagères



Les sacs d'ordures mis dans les camions poubelles sont compactés afin de gagner de la place : ainsi ils éclatent. Afin d'améliorer les conditions de travail des ripeurs qui se trouvent derrière le camion et ressentent les mauvaises odeurs des poubelles, merci de :

- ne pas mettre de cendres dont la dispersion gêne les ripeurs ; de plus, elles rendent les sacs poubelles difficiles à collecter. Vous pouvez en effet les stocker dans un sac ou carton que vous viderez aux gravats à la déchèterie de Maiche.
- ne pas mettre les sacs poubelles sur les piliers de vos barrières : ce n'est pas facile à collecter en hauteur. Vous devez les mettre en bordure de trottoir et pourquoi pas dans un petit seau prévu à cet effet ou une lessiveuse (voire acheter un bac en commun avec vos voisins), cela évitera que les animaux errants éventrent les sacs.

NB : - Pour les bacs de tri endommagés, contactez la CCPM au 0381641706  
 - Les sacs poubelles sont compris dans votre taxe OM. Des distributions pour l'année sont prévues en septembre/octobre par les mairies.

Pour information, de nouveaux guides de tri plus détaillés, plus attrayants sont disponibles dans les bureaux de la communauté de communes.

### Actualité :

Des solutions existent pour le compostage en intérieur ! : c'est le lombricompostage, le compostage avec des vers. Cela permet d'éviter de 100 à 200 kg/an de déchets résiduels par foyer, c'est sans odeur, peu encombrant. Voir rubrique lompricompostage sur <http://www.cc-plateau-maichois.fr/dechsolut.php>  
 D'autres informations détaillées se trouve également sur <http://www.cc-plateau-maichois.fr>

### DEEE :

Depuis juillet 2008, de nouvelles bennes à la déchèterie destinées à la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Cela va de la brosse à dent à pile au ballon d'eau chaude ou réfrigérateur. Un guide est à votre disposition dans chaque mairie pour plus d'informations. Cependant vous savez que la déchèterie est le dernier recours pour emmener ses déchets électriques et électroniques. En effet depuis la loi cadre 1 pour 1 par le décret du 20/07/2005, dès que vous allez acheter un nouvel équipement électronique, le vendeur ne doit pas vous refuser de vous reprendre l'ancien, il a même l'obligation de reprendre le produit usagé.

Pour la collecte des lampes : ne sont pas concernées les ampoules à filament et les halogènes mais seulement les néons et lampes fluocompactes (à économie d'énergie) ainsi que les Leds.

Toutes les lampes mises sur le marché après le décret du 20 juillet 2005 ont un sigle **poubelle barrée** qui signifie qu'il ne faut absolument pas les jeter dans la poubelle ordures ménagères. Et puis en recyclant les lampes, on préserve les ressources naturelles car 93% des matières qui composent les lampes sont recyclables, on limite les risques de pollution du milieu naturel car il y a présence de mercure, et on lutte contre le réchauffement climatique. Rappelez vous que les lampes à économie d'énergie consomment 5 fois moins d'énergie et durent 10 fois plus longtemps, donc 10 fois moins de déchets et 10 fois moins de coûts de transport.

**L'éco participation** : n'est pas une taxe. Elle n'est donc pas versée au Trésor Public mais à un «éco-organisme» qui utilise les sommes reçues pour rémunérer les prestataires de logistique et de traitement et les partenaires de la collecte.

Le distributeur est tenu de faire apparaître l'éco-participation en clair, séparément du prix du produit neuf. Elle varie d'un centime pour un téléphone portable à treize euros pour un réfrigérateur, plus complexe à traiter.

Cet affichage s'inscrit dans une démarche de **respect et de responsabilisation du consommateur.**



## Une question ?

Contactez **Sonia ZUNINO**

au 03 81 64 33 62 ou écrivez-lui : Communauté de Communes du Plateau Maichois - 24, rue Montalembert - 25120 MAICHE  
 Email : [gestiondechets@ccpm-maiche.com](mailto:gestiondechets@ccpm-maiche.com) - [www.cc-plateau-maichois.fr](http://www.cc-plateau-maichois.fr)

Horaires déchèterie Maiche : 8h-12h / 14h-18h du lundi au vendredi et 9h-12h / 14h-17h le samedi (fermeture à 16h le samedi du 1er novembre au 30 Avril)

Edito

Entre boom démographique et multiplication de la consommation, la production des déchets ménagers s'emballa à partir des années 60, là où la France commence à être plus dynamique et plus individualiste aussi. Les progrès technologiques engendrent des habitudes de consommation différentes (le mobilier devient éphémère, la restauration est maintenant du prêt-à-consommer ou du grignotage). Après l'ère des produits vendus en vrac chez l'épicier de quartier, voici celle des produits précalibrés, prépesés et préemballés. Ainsi, on constate chaque année une augmentation croissante des déchets.

Produire et consommer autrement, réutiliser, économiser, donner plutôt que jeter... Chacun a son rôle à jouer : entreprises, Etat, collectivités locales mais aussi nous tous au quotidien, en qualité de citoyens. C'est pourquoi nous devons procéder à des actes d'achat responsables : c'est-à-dire choisir le produit qui a le moins d'emballages possibles.

Voici un résumé de l'histoire des déchets afin que vous preniez conscience que dans notre période actuelle, la gestion des déchets est bien organisée et que le geste de tri a une importance non négligeable.

Le président,  
Joseph PARENIN

# Info tri



N° 9 • Octobre 2008

## Le saviez-vous ? L'histoire du tri des déchets

### Pendant la préhistoire

- Les premiers hommes jettent les restes de nourriture à l'endroit où ils mangent. Ces déchets se décomposent naturellement dans la nature.

### Dans l'Antiquité

- A Athènes, les Grecs inventent des toilettes publiques et emportent les déchets hors de la ville.  
 - A Rome, les Romains installent également des toilettes publiques ainsi que des fosses en dehors de la ville où les habitants déposent leurs ordures et les restes d'animaux sacrifiés.

### Du Moyen Âge à la Renaissance ( 476 au 16<sup>e</sup> siècle )

- Vers l'an 1000, les hommes commencent à se regrouper dans des villes. Il y a de plus en plus de monde et les déchets s'accumulent. Les habitants jettent leurs déchets, excréments, carcasses d'animaux dans la rue non pavée ou les rivières.  
 - Au 13<sup>e</sup> siècle, il existe des règlements pour remédier au manque d'hygiène : paver les rues, nettoyer une fois par semaine devant sa maison et ne pas laisser traîner les ordures et les déchets.  
 - Malgré cela, les gens ne respectent pas les règlements ! Ils refusent de porter les déchets aux endroits prévus et continuent à polluer la Seine, ce qui entraîne des épidémies de peste. La plus importante fut la Peste Noire de 1347 qui fit des millions de morts en Europe. De nouveaux épisodes de peste surviendront au 16<sup>e</sup> siècle.

### Du 17<sup>e</sup> siècle au 21<sup>e</sup> siècle

- Les gens pauvres récupèrent les vieux vêtements, les chiffons, les os d'animaux, et toutes sorte d'objets pouvant être réutilisés : ce sont les chiffonniers !

- Sous Louis XIV la situation commence à s'améliorer parce que la police taxe lourdement les gens qui ne respectent pas la loi ! Mais l'hygiène générale est toujours peu développée...

- En 1870, Louis Pasteur met en évidence le lien entre l'hygiène et la santé  
 - En 1884, Eugène Poubelle ordonne le dépôt des déchets dans des récipients spéciaux munis d'un couvercle, placés devant les portes des maisons, afin qu'elles ne soient plus éparpillées dans la rue, ainsi que leur ramassage par les services municipaux. D'où le nom de "poubelles" !  
 - La collecte municipale des déchets ménagers se développe peu à peu dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle dans les grands centres urbains, mais elle reste pratiquement inexistante dans les communes rurales jusqu'à récemment.

- En France, la première grande loi-cadre sur la gestion des déchets est promulguée le 15 juillet 1975. Elle instaure l'obligation pour chaque commune de collecter et d'éliminer les déchets des ménages.

- Le développement économique et l'évolution de nos modes de vie entraînent une augmentation continue des volumes de déchets ménagers.

- En 1992 : nouvelle loi qui introduit le principe de responsabilité élargie du producteur : les entreprises qui mettent des emballages ménagers sur le marché sont obligées de pourvoir à leur valorisation. La collecte sélective commence à être mise en place dans les communes. Ecoemballages est créé, sa mission est d'installer et d'organiser la collecte sélective des emballages ménagers, de contribuer à son financement et d'assurer des débouchés.

- Actuellement, nous sommes dans une phase de valorisation au maximum des déchets. La mise en décharge ou centre de stockage des déchets ultimes est interdite depuis 2002 aux déchets recyclables dans les conditions économiques et techniques du moment.

- Dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, le recyclage est confirmé comme mode de gestion prioritaire des déchets (objectif : 75% des emballages ménagers recyclés).

Imprimé sur papier recyclé - Imp. Chapard - 25120 Maiche

N'HÉSITEZ PAS À DEMANDER VOTRE GUIDE DU TRI  
 un MÉMOTRI par foyer est également disponible dans chaque mairie